

M. HAGGART: Oui. Halifax Illuminating and Moteur Company, \$1,600; éclairage des édifices provinciaux, \$333; munitions aux soldats, \$31; Kenny et Cie, pour draperies, \$1,228; E. A. Neill, \$30, pour l'usage de ses chevaux; \$5,000 pour les comptes de Dodwell, Greenwood, Gordon et Keefe; divers, \$1,800.

M. LAURIER: Qu'est-ce qui a été fourni pour \$5,000?

M. HAGGART: Des tentures, des draperies et des meubles, entre autres choses, 13,600 verges d'étoffe noire. Il y a aussi un compte de \$36 de A. P. Sherwood, chef de la police fédérale. On a payé \$3,616 au chemin de fer Intercolonial et pour un train spécial d'Ottawa à Halifax et retour.

M. DAVIES (I.P.-E.): Devons-nous comprendre que les comptes qui sont maintenant devant la Chambre couvrent toutes les réclamations qui soient venues à la connaissance du gouvernement au sujet de ces funérailles?

M. HAGGART: Je n'en connais pas d'autres.

M. DAVIES (I.P.-E.): Il n'y a pas d'autres réclamations entre les mains du gouvernement?

M. HAGGART: Je n'en connais pas d'autres que celles que je viens de donner.

M. DAVIES: Ces comptes forment-ils un total de \$25,000?

M. FORBES: Cela fait à peine \$15,000.

M. HAGGART: Je crois qu'ils s'élèvent à \$25,000. Toutes les dépenses, à l'exception du compte pour les chemins de fer, étaient sous la surveillance du ministre des Travaux publics. Je faisais partie du comité, mais je ne suis pas au courant des détails.

M. DAVIES (I.P.-E.): Les comptes fournis ne s'élèvent qu'à environ \$15,000. Vous nous demandez de voter \$25,000 sans nous dire à qui sont destinés les \$10,000. Il s'agit d'une question qu'on n'aime guère à discuter, mais le ministre doit comprendre que les dépenses dépassent tellement tout ce qu'on pouvait raisonnablement supposer que coûteraient des funérailles, que le public insistera pour avoir un état détaillé pour savoir où l'argent est allé. Nous savons tous que l'ex-premier ministre est mort dans des circonstances telles que l'opinion publique approuvait le gouvernement de lui donner des funérailles publiques. Personne ne s'en plaindra, mais les dépenses dépassent tellement tout ce que l'on pouvait supposer, que tous les détails devraient être rendus publics.

M. HAGGART: Il vaudrait peut-être mieux remettre la question jusqu'à ce que le ministre des Travaux publics soit ici.

M. DAVIES (I.P.-E.): Je demanderai que ces comptes soient déposés sur le bureau de la Chambre ou qu'ils soient publiés de quelque manière afin que nous puissions en prendre connaissance. L'opposition ne désire pas se montrer injuste dans cette affaire et je crois même qu'elle est disposée à agir généreusement, mais pour ma part, du moins, je n'approuverai pas des extravagances injustifiables.

M. DAVIES (I.P.-E.)

mêmes si elles sont faites dans un but public dont je suis tout disposé reconnaître l'utilité. Je ne veux rien dire contre la haute convenance qu'il y avait de faire des funérailles publiques, mais en cela comme en tout autre chose, l'extravagance à des limites qui ne doivent pas être dépassées et quelque pénible que cela soit, j'insisterai pour que cette affaire soit discutée.

M. MACDONALD (Huron): Les députés pourront-ils consulter ces comptes?

M. FORBES: Ne peut-on pas en déposer des copies sur le bureau de la Chambre?

M. HAGGART: J'ai ici les originaux et les employés du ministère ont fait des objections à un certain nombre d'item, mais je tâcherai d'en avoir des copies pour les déposer sur le bureau de la Chambre.

Le crédit est laissé en suspens.

Contribution à la souscription en faveur de Lady Thompson..... \$ 25,000

M. LAURIER: Il vaudrait mieux laisser aussi ce crédit de côté pour qu'il vienne avec le précédent.

M. FOSTER: Il n'y a aucune relation entre les deux.

M. LAURIER: L'honorable ministre sauvera certainement beaucoup de temps si les deux crédits viennent immédiatement l'un après l'autre.

Le crédit est laissé en suspens.

Pour payer à M. Miles Cowan, commis au service de Sa Majesté au port de Windsor, Ont., une allocation en sus de ses appointements, pour services rendus en qualité de percepteur intérimaire de ce port, du 1er juin 1889 au 30 novembre 1892 (à voter de nouveau)..... \$ 600 00

M. McMULLEN: Pourquoi ce crédit?

M. WALLACE: Il a été voté l'an dernier, mais n'a pas été payé. M. Cowan a agi comme percepteur de douane pendant environ deux ans et demi, comme il est dit ci-dessus.

M. McMULLEN: Quel salaire reçoit-il?

M. WALLACE: Son salaire était alors de \$1,100 et est maintenant de \$1,200.

M. MCGREGOR: Il n'y a rien à dire contre ce crédit. M. Cowan a agi comme percepteur pendant près de trois ans, et comme le percepteur reçoit un salaire de \$1,900, l'Etat a réalisé une économie. A ce bureau le percepteur a vingt-cinq employés sous ses ordres; il y a trois chemins de fer et les bateaux-passeurs font le service toutes les cinq minutes. Il s'y fait beaucoup d'affaires et les recettes de la douane sont dans les environs de \$250,000 par année. M. Cowan est un homme très capable et au lieu de lui accorder \$600 on devrait lui voter \$1,200. C'est un des meilleurs employés du bureau et même à présent qu'un nouveau percepteur a été nommé c'est encore lui et M. Morton qui ont souvent la charge du bureau, car le nouveau percepteur n'est pas un homme capable.